

PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2011

Le vingt-quatre mars deux mil onze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Chantal REY, Valérie GEYNET à Alain SOCIE, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ.

Etait absent et excusé : Yvon THENAULT

Date de convocation : Jeudi 17 mars 2011

Les Conseillers présents, soit 22 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Jacky RAVAZ et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Le Maire ouvre la séance à 20h35 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des élus. Il rappelle que les interventions doivent privilégier le fond des dossiers.

Il souhaite un bon rétablissement à Chantal BELLIN suite à son opération.

Il informe les conseillers que lors d'un prochain conseil municipal à l'ordre du jour moins chargé, seront présentés le bilan du coût des équipements publics ainsi qu'un point sur la réforme des collectivités territoriales.

Le Maire précise également qu'exceptionnellement les communes ont un mois supplémentaire pour voter leur budget. En effet, les estimations chiffrées des concours financiers de l'Etat aux collectivités en 2011 n'ont pas été encore communiquées (les bases fiscales par exemple). Le budget a donc été réalisé sur la base des chiffres de l'année 2010. Des délibérations modificatives seront prises ultérieurement pour apporter les corrections nécessaires au budget primitif.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 16 février 2011

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 3 Marie-Catherine LAMIRAL Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

- *Affichage des délibérations le 18 février 2011 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 18 février 2011 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier le 17/03/2011 avec la convocation au conseil municipal du 24/03/2011.*

Le Maire rappelle qu'il exerce la fonction de Maire depuis 10 ans et qu'il n'a pas pour habitude d'adresser un courrier d'accompagnement au procès-verbal de séance de chaque conseil municipal.

L'approbation du procès-verbal de séance ne consiste pas à refaire le débat des points déjà débattus par les conseillers municipaux mais à relater fidèlement le déroulement de la séance.

Le Maire a donc arbitré deux points dans le procès-verbal du 16/02/2011 et en a expliqué les raisons dans le courrier d'accompagnement.

Jacky RAVAZ déclare être surpris par ce courrier. L'intervention du Maire dans la rédaction du procès-verbal est une première. Car s'il doit y avoir arbitrage, c'est entre les secrétaires de séance et la secrétaire générale. Il ne voit pas pourquoi le Maire est intervenu dans la rédaction du procès-verbal. A ce moment-là, il doit être secrétaire de séance.

Le Maire répond que les modifications voulues par Jacky RAVAZ portant sur le regroupement des écoles n'avaient pas été évoquées en séance. Quand les conseillers ont besoin d'évoquer un sujet qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour, ils peuvent le faire au moment des questions diverses.

Il ajoute que le procès-verbal du 16/02/2011 a mentionné simplement les graves incidents survenus en séance. Souligner davantage ce qui s'est passé n'aurait pas servi l'exercice de la démocratie.

Philippe GUYON déclare être d'accord avec Jacky RAVAZ. Mais il est d'accord avec le Maire sur l'incident du 16/02/2011 et le fait qu'il est inutile de donner le nom des personnes impliquées dans l'incident.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 mars 2011

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 16 février 2011
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 mars 2011

I . ASPECT FINANCIER

2011-2-1 Budget général

- a) Vote du compte administratif 2010
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2010
- c) Approbation du compte de gestion 2010
- d) Vote du budget primitif 2011
- e) Vote des taux d'imposition 2011

2011-2-2 Budget annexe - Camping

- a) Vote du compte administratif 2010
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2010
- c) Approbation du compte de gestion 2010
- d) Vote du budget primitif 2011

2011-2-3 Budget annexe - Boulodrome

- a) Vote du compte administratif 2010
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2010
- c) Approbation du compte de gestion 2010
- d) Vote du budget primitif 2011

2011-2-4 Dotation aux amortissements –Budget général

2011-2-5 Dotation aux amortissements – Budget annexe – Camping

2011-2-6 Dotation aux amortissements –Budget annexe – Boulodrome

2011-2-7 Réalisation de diagnostics énergétiques – Equipements sportifs (gymnase et boulodrome ...)

- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention à l'ADEME

- c) Demande de subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes
- d) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
- e) Demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère
- f) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs
- g) Demande de subvention à Monsieur le Député
- 2011-2-8 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre
- 2011-2-9 Approbation des tarifs de la piscine - saison 2011

II. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2011-2-10 Acquisition de terrain – chemin des Eglantiers
- 2011-2-11 Modification du périmètre de protection – Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône
- 2011-2-12 Construction de la caserne de gendarmerie
- 2011-2-13 Convention de partenariat – Plantations de peupliers noirs dans la Réserve Naturelle Régionale des Iles du Haut-Rhône

III. PERSONNEL COMMUNAL

- 2011-2-14 Modification de postes – Médiathèque Jules Ferry

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 le Dimanche 8 mai 2011 à 10h30, départ place Bacchus
- Opération « A vos fleurs » le Samedi 30 avril 2011
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 30 avril 2011 à 17h00
- Prochain conseil municipal le Mercredi 25 mai 2011 à 20h30

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2011-2-1 Budget général

a) Vote du compte administratif 2010

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	3 632 979,55	4 219 708,72	1 734 196,65	1 254 015,53	5 367 176,20	5 473 724,25
Résultats de l'exercice		586 729,17	480 181,12			106 548,05
Résultats reportés		633 541,37		592 024,74		1 225 566,11
Résultats cumulés		1 220 270,54		111 843,62		1 332 114,16
Restes à réaliser			1 084 750,00	405 100,00	1 084 750,00	405 100,00
RESULTATS définitifs		1 220 270,54	567 806,38			652 464,16

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2010 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. (*Sortie du Maire au moment du vote*)

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2010

Le résultat de fonctionnement 2010 du budget général pour affectation 2011 s'élève à 1.220.270,54 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation 2010 d'un montant de 1.220.270,54 €.

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 567.806,38 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 652.464,16 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

c) Approbation du compte de gestion 2010

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 – Budget Général – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

d) Vote du budget primitif 2011

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2011 dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 563 200,00	4 563 200,00
INVESTISSEMENT	5 348 450,00	5 348 450,00
TOTAL	9 911 650,00	9 911 650,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 4 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN

e) Vote des taux d'imposition 2011

L'Adjoint aux Finances propose de fixer pour 2011 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 7,92 %
- taxe sur le foncier bâti : 16,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 47,28 %.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

Jacky RAVAZ demande que l'on baisse les taux d'imposition sur le foncier.

2011-2-2 Budget annexe - Camping

a) Vote du compte administratif 2010

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	42 040,41	34 545,91	0,00	2 720,00	42 040,41	37 265,91
Résultats de l'exercice	7 494,50			2 720,00	4 774,50	
Résultats reportés		23 953,24	2 294,00			21 659,24
Résultats cumulés		16 458,74		426,00		16 884,74
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		16 458,74		426,00		16 884,74

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2010 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. (*Sortie du Maire au moment du vote*)

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2010

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2010 d'un montant de 16.458,74 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 16.458,74 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

c) Approbation du compte de gestion 2010

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 – Budget annexe Camping – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

d) Vote du budget primitif 2011

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2011- Budget annexe-Camping - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	67 460,00	67 460,00
INVESTISSEMENT	15 376,00	15 376,00
TOTAL	82 836,00	82 836,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

Le Maire informe qu'une erreur de calcul du budget primitif 2001 du camping s'est glissée dans la note de synthèse. Un nouveau tableau est distribué en séance aux conseillers. Le Maire précise que les recettes d'investissement sont identiques, seul le montant total est modifié, ce qui entraîne un réajustement des dépenses d'investissement.

2011-2-3 Budget annexe - Boulodrome**a) Vote du compte administratif 2010**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	5 869,20	7 500,84	0,00	0,00	5 869,20	7 500,84
Résultats de l'exercice		1 631,64		0,00		1 631,64
Résultats reportés		866,75				866,75
Résultats cumulés		2 498,39		0,00		2 498,39
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		2 498,39		0,00		2 498,39

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2010 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. (*Sortie du Maire au moment du vote*)

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2010

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2010 d'un montant de 2.498,39 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 2.498,39 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

c) Approbation du compte de gestion 2010

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 – Budget annexe Boulodrome – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

d) Vote du budget primitif 2011

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2011- Budget annexe- Boulodrome - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 200,00	7 200,00
INVESTISSEMENT	2 500,00	2 500,00
TOTAL	9 700,00	9 700,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-2-4 Dotation aux amortissements –Budget général

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

En complément des amortissements déjà pratiqués sur les biens matériels, le Maire propose de mettre en place les amortissements sur les biens listés ci-après et d'adopter les durées d'amortissement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Compte	Biens	Durées d'amortissement
2121	Plantations	15 ans
	Plantations acquises entre 1996 à 2010 inclus	15 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2011
	Plantations acquises entre 1990 à 1995 inclus	1 an à compter du 1 ^{er} janvier 2011

Compte	Bien	Durée d'amortissement
2132	Immeubles productifs de revenus	50 ans

A l'exception des bâtiments suivants :

- le bâtiment DISS – rue de l'Hôtel de Ville, inscrit dans l'inventaire sous le n° « SOCIAL », cession prévue par délibération du 14 décembre 2010,
- le bâtiment de la Gendarmerie – rue du Capitaine Micoud, inscrit dans l'inventaire sous le n° « GENDARMERIE », cession prévue par délibération du 14 décembre 2010.

Il convient de délibérer pour approuver ces mesures et autoriser le Maire à procéder à leur mise en application.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-2-5 Dotation aux amortissements – Budget annexe – Camping

Le Maire expose aux conseillers municipaux que la gestion financière et comptable du camping relève de la nomenclature budgétaire M4 relative aux services publics industriels et commerciaux et qu'il y a donc lieu de procéder aux amortissements des biens et subventions d'équipement.

Le Maire propose d'adopter les durées d'amortissement ci-dessous pour les biens et immeubles suivants :

Biens	Durées d'amortissement
Constructions	50 ans
Mobil homes	5 ans
Subvention d'équipement	Durée d'amortissement identique à celle du bien pour lequel la subvention est versée

Cependant, pour tenir compte de l'ancienneté de la construction du camping et de la situation comptable, le Maire propose également de renoncer à amortir le bâtiment intégré en 1982 au compte 2131 dans l'inventaire du budget annexe pour la somme de 590 542.38 €.

Il convient de délibérer pour approuver ces mesures et autoriser le Maire à procéder à leur mise en application.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-2-6 Dotation aux amortissements – Budget annexe – Boulodrome

Le Maire expose aux conseillers municipaux que la gestion financière et comptable du boulodrome relève de la nomenclature budgétaire M4 relative aux services publics industriels et commerciaux et qu'il y a donc lieu de procéder aux amortissements des biens et subventions d'équipement.

Le Maire propose d'adopter les durées d'amortissement ci-dessous pour les biens et immeubles suivants :

Biens	Durées d'amortissement
Constructions	50 ans
Matériel de bureau et informatique	2 ans
Mobilier	7 ans
Autres matériels	5 ans
Subvention d'équipement	Durée d'amortissement identique à celle du bien pour lequel la subvention est versée

Cependant, pour tenir compte de l'ancienneté de la construction du boulodrome et de la situation comptable, le Maire propose également de renoncer à amortir le bâtiment intégré en 2006 au compte 2131 dans l'inventaire du budget annexe pour la somme de 560 229.30 €.

Il convient de délibérer pour approuver ces mesures et autoriser le Maire à faire le nécessaire.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-2-7 Réalisation de diagnostics énergétiques – Equipements sportifs (gymnase et boulodrome ...)

Le gymnase et le boulodrome figurent parmi les bâtiments communaux les plus consommateurs d'énergie. Ces équipements sont en effet non seulement fortement énergivores mais aussi inconfortables à l'usage, en raison notamment des dysfonctionnements de leur installation de chauffage.

Dans le cadre d'une politique d'économie d'énergie et de maîtrise des coûts de fonctionnement des équipements publics, il est donc pertinent de réaliser un diagnostic énergétique pour chacun de ces équipements sportifs. Ces diagnostics consistent à dresser un état des lieux des installations existantes, à présenter une analyse détaillée des données enregistrées, afin d'explorer les pistes d'économies et de valorisation d'énergie et aider la collectivité à décider des investissements appropriés.

a) Approbation du projet

Considérant tout l'intérêt que peut retirer la Commune d'une telle analyse, le Maire propose de réaliser un diagnostic énergétique du gymnase et du boulodrome. Le coût de ces études est estimé à 10 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Maurice NICOLAS demande où en est le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase.

Le Maire répond qu'Energies Partagées a déposé un recours contre EDF car normalement, EDF a trois mois pour présenter une Proposition Technique et Financière (PTF). EDF n'a pas répondu dans les 3 mois et pendant ce temps, a été instauré un moratoire sur le photovoltaïque. Les nouvelles conditions de rachat sont moins bonnes, ce qui risque de remettre en cause le projet.

C'est pourquoi Energies Partagées a déposé un recours pour une étude du dossier au prix de rachat préalable au moratoire. Le Bureau d'études chargé du diagnostic devra dire notamment si l'isolation proposée par Energies Partagées sera suffisante pour avoir un toit isolé.

b) Demande de subvention à l'ADEME

L'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie) peut sous certaines conditions apporter un soutien financier aux collectivités dans leur projet de réalisation d'études, de recherches ou investissements participant entre autres à l'efficacité énergétique.

A ce titre et pour mener à bien la réalisation d'un diagnostic énergétique du gymnase et du boulodrome, le Maire propose de solliciter l'ADEME pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

c) Demande de subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes

Le Conseil Régional de Rhône-Alpes peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités dans leur projet de réalisation d'études, de recherches ou investissements participant entre autres à l'efficacité énergétique.

A ce titre et pour mener à bien la réalisation d'un diagnostic énergétique du gymnase et du boulodrome, le Maire propose de solliciter le Conseil Régional de Rhône-Alpes pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités dans leur projet de réalisation d'études, de recherches ou investissements participant entre autres à l'efficacité énergétique.

A ce titre et pour mener à bien la réalisation d'un diagnostic énergétique du gymnase et du boulodrome, le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 1 Pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

e) Demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère

Le Syndicat Énergies de l'Isère peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités adhérentes dans leur projet de réalisation d'études, de diagnostics et d'équipements visant les économies d'énergie.

A ce titre et pour mener à bien la réalisation d'un diagnostic énergétique du gymnase et du boulodrome, le Maire propose de solliciter le Syndicat Énergies de l'Isère pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

f) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs

Pour mener à bien le projet de diagnostic énergétique du boulodrome, bâtiment proposant un service public rayonnant au-delà des limites communales, le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

g) Demande de subvention à Monsieur le Député

Pour mener à bien le projet de diagnostic énergétique du boulodrome, le Maire propose de solliciter Monsieur le Député de la 6^{ème} circonscription de l'Isère pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-2-8 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenières - souvenir Marius Vial) aura lieu le Dimanche 3 juillet 2011. L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'association organisatrice de cet événement, LE SPORT OLYMPIQUE DE CHARVIEU, une subvention telle que présentée ci-dessous.

Associations	Montant voté 2010	Réalisé 2010	Proposition 2011
St Pierre Cycliste (<i>Sport Olympique Charvieu</i>)	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €

Il convient d'approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 0	ABST. : 5 Raymond HERBEPIN Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Maryvonne SARAMITO Alain SOCIE

Marie-Catherine LAMIRAL demande si cette manifestation touche beaucoup de monde.

Le Maire précise que l'on compte approximativement 100 coureurs. Les Avenièrants intéressés par cet événement sont un peu moins de 100 personnes.

Marie-Catherine LAMIRAL estime que c'est cher payé pour une journée de 100 personnes.

Alain SOCIE fait observer que cette course est une tradition.

2011-2-9 Approbation des tarifs de la piscine - saison 2011

Une réunion inter-piscine a eu lieu le 1^{er} mars 2011 aux Avenièrès. Des tarifs communs à toutes les piscines du secteur géographique sont établis conjointement. En conséquence, le Maire propose d'appliquer, à compter du 1er juin 2011, date d'ouverture de l'équipement, les tarifs suivants :

	Tarifs 2010	Proposition 2011
Ticket enfant	1,35 €	1.35 €
Ticket adulte	2,70€	2.75 €
Collectivités : ticket valable à la journée	1,35 €	1.35 €
	<i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>	
Carte abonnement de 10 entrées : adulte	19.00 €	19.00 €
Carte abonnement de 10 entrées : enfant	10.00 €	10.00 €
Ticket tarif réduit adulte (pour les horaires suivants) : 12 H30/13 H 30 ou 18H/19 H 00	1,40 €	1,40 €
Ticket tarif réduit enfant (pour les horaires suivants) : 12 H30/13H 30 ou 18H/19 H 00	0,70 €	0,70 €

Pour information, la période d'ouverture 2011 est du 1er juin au 31 août.

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2011-2-10 Acquisition de terrain – chemin des Eglantiers

Pour améliorer la sécurité de la circulation chemin des Eglantiers, le Maire propose d'élargir l'emprise de cette voie par l'acquisition à l'euro symbolique des surfaces désignées ci-après et prélevées sur les parcelles D 2545 et D 2546:

<i>Propriétaires</i>	<i>Superficie</i>
M. BERGAMINI et Melle BAOUR	16 m ²
M. GEORGES et Melle AST	34 m ²
M. BARBOURA et Mme KRAIEM	35 m ²
M. Vincent GRELLER	35 m ²
M. Bruno COMPAGNON	32 m ²

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-2-11 Modification du périmètre de protection – Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône

Par délibérations en date du 2 décembre 2009 et du 4 mars 2010, vous avez approuvé le projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale et le périmètre de protection applicable. Afin de préserver l'intérêt de la position géographique sur la commune des Avenières des parcelles listées ci-dessous et d'y garantir la poursuite des activités déjà existantes, le Maire propose de les retirer purement et simplement du périmètre de protection, à savoir :

Section B parcelle n°1735	Section B parcelle n°1711	Section B parcelle n°1688
Section B parcelle n°1717	Section B parcelle n°1710	Section B parcelle n°1687
Section B parcelle n°1716	Section B parcelle n°1709	Section B parcelle n°1686
Section B parcelle n°2284	Section B parcelle n°1708	Section B parcelle n°1685
Section B parcelle n°2283	Section B parcelle n°1707	Section B parcelle n°1684
Section B parcelle n°2282	Section B parcelle n°1706	
Section B parcelle n°1714	Section B parcelle n°2209	
Section B parcelle n°1713	Section B parcelle n°2210	
Section B parcelle n°1712	Section B parcelle n°1689	

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 Marie-Catherine LAMIRAL Roger MORNEY

Maurice NICOLAS demande si les agriculteurs pourront encore continuer à cultiver leurs terres si elles font partie du périmètre de protection.

Le Maire répond que les usages en cours au moment de la réalisation du projet de réserve naturelle nationale seront maintenus par la suite. La seule restriction porte sur les plantations de peupliers : ainsi, dans les zones déjà pourvues en peupliers avant la création de la Réserve, il sera toujours possible d'en replanter ; par contre, il sera interdit de planter des peupliers dans de nouvelles zones.

2011-2-12 Construction de la caserne de gendarmerie

Le Maire rappelle les délibérations en date du 9 juillet 2009 et du 2 décembre 2009 par lesquelles le Conseil municipal s'est engagé à la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie aux Avenières et à en assumer la charge financière.

Le Conseil municipal, maître d'ouvrage, accepte, sans réserve, les conditions de location suivantes :

- Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :
 - ☞ soit du montant des coûts plafond en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 1 812 466.66 €, soit 10 unités-logements à 175 400 € l'une et 1/3 d'unité-logement à 58 466.66 € l'une) ;
 - ☞ soit, des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

- La valeur du terrain, acquis depuis plus de 5 ans par la Commune, n'entrera pas dans l'économie de l'affaire.
- Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et à autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-2-13 Convention de partenariat – Plantations de peupliers noirs dans la Réserve Naturelle Régionale des Iles du Haut-Rhône

Dans le cadre des actions conduites sur le périmètre de la réserve naturelle régionale des Iles du haut Rhône, l'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire de la réserve, et la Compagnie Nationale du Rhône, concessionnaire du Rhône apportant son concours à la réserve, sollicitent la Commune pour conclure une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de plantation de peupliers noirs (*Annexe n°1 jointe à la note de synthèse*).

Ce projet, évoqué lors du Comité consultatif de la réserve naturelle régionale du 18/01/2011 s'inscrit dans le programme de conservation du peuplier noir mené par l'INRA d'Orléans. Piloté par l'ONF, celui-ci consiste à planter en partie sur la portion de territoire des Avenières incluse dans la réserve 400 boutures de peupliers noirs. Son coût est estimé à 4000 € HT dont 2500 € seront pris en charge par le budget 2011 de la Réserve. Le reste sera à la charge de la CNR et de la Commune.

La contribution financière de la Commune s'élèvera à 500 € en tout et pour tout suivant les termes de ladite convention.

Considérant l'intérêt du projet présenté, le Maire propose de signer avec l'ONF et la CNR la convention tripartite de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de plantations de peupliers noirs.

Il convient de délibérer pour approuver cette convention et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire précise que cette opération vise à préserver l'espèce.

III. PERSONNEL COMMUNAL

2011-2-14 Modification de postes – Médiathèque Jules Ferry

Afin de prévoir le remplacement d'un agent de la Médiathèque suite à sa demande de mutation, il est nécessaire de réajuster les postes pourvus à la Médiathèque.

Ainsi, le Maire propose

- de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 11 avril 2011,
- de créer un poste d'adjoint du patrimoine, 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet (20 heures par semaine), à compter du 12 avril 2011.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Philippe GUYON estime qu'il est dommage que la Commune n'embauche pas quelqu'un des Avenièrès.

Chanta REY précise que les deux candidates des Avenièrès reçues en entretien n'avaient ni la formation ni l'expérience requises pour ce type de poste.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Jacky RAVAZ déclare qu'il s'est opposé à la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Ciers lors du vote de la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2008. Le vote avait été le suivant : 1 voix contre pour Jacky RAVAZ et 5 abstentions.

Jacky RAVAZ demande si l'invitation à la cérémonie du 19 Mars a été adressée à tout le monde.

L'invitation a été faite par mail pour ceux qui en disposent, par téléphone pour les autres.

INFORMATIONS

- Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 le Dimanche 8 mai 2011 à 10h30, départ place Bacchus
- Opération « A vos fleurs » le Samedi 30 avril 2011
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 30 avril 2011 à 17h00
- Prochain conseil municipal le Mercredi 25 mai 2011 à 20h30
- Abattage des séquoias dans le parc du Jalérieu
- Biennale du livre jeunesse à Veyrins-Thuellin le Samedi 9 avril 2011 à 10h30
- Spectacle « Mémoire d'ici » dans le cadre du Festival Les Aveyrinades 2012 : Il s'agit de récolter les souvenirs des Aveniérants et des Veyrlinois par écrit, d'ouvrir des ateliers d'écriture dans plusieurs lieux (Foyer-logement La colline aux oiseaux, Centre social Jean Bedet, Office de Tourisme) pour l'aide à la mise en forme des textes. Par la suite, un spectacle intitulé « Mémoire d'ici » sera créé à partir de tous ces textes par l'association TA3 et joué durant le Festival Les Aveyrinades 2012.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h56.

Fait aux Avenièrès, le 1^{er} avril 2011

Le Maire,
Gilbert MERGOND

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Convention de partenariat
- Annexes budgétaires